



France Inter : La CGT soutient les producteurs et productrices viré-es

C'est désormais devenu une mauvaise habitude à Radio France : quand l'été arrive, la grande lessive des producteur-es commence. Tout récemment, la direction de France Inter a annoncé à Serge Levillant, Laurent Lavige et Laurence Garcia que leurs émissions respectives ne seraient pas reconduites à la rentrée prochaine. Sans leur faire de proposition alternative, sans les avoir clairement avertis jusque-là que leurs émissions et leur avenir à Radio France étaient menacés, sans raison éditoriale clairement exprimée. Ces producteur-es n'ont même pas démérité au regard de l'audience, le sacro-saint baromètre des directions !

Les producteur-es sont des intermittent-es. Leurs contrats peuvent ne pas être renouvelés d'une saison à l'autre, c'est un fait. Mais peut-on encore parler d'intermittence quand l'un des producteurs congédiés travaillait à France Inter depuis près de 30 ans et un autre depuis 25 ans ? De toute évidence, ce statut est à revoir pour devenir plus protecteur.

Il n'est pas acceptable que Radio France profite de la précarité des producteur-es pour nier leurs droits, pour les virer du jour au lendemain, sans motif sérieux et sans rien leur proposer d'autre, alors qu'ils/elles n'ont quasiment aucune chance, à ce moment de l'année et dans le contexte de crise actuel, de retrouver un emploi dès la rentrée prochaine. Lorsqu'en pareil cas les intermittent-es vont en justice, ils/elles obtiennent systématiquement gain de cause !

Pour Radio France, ce sont des procès perdus d'avance et des indemnités parfois importantes à verser. Deux producteurs concernés ont d'ailleurs déjà déposé une plainte aux Prud'hommes. La CGT Radio France soutient les producteur-es remercié-es et s'associe à leurs recours.

Les directions des chaînes sont responsables des programmes et doivent pouvoir les faire évoluer. Mais il n'est pas acceptable que cela devienne le fait du prince.

Depuis plusieurs saisons, la direction de France Inter donne l'impression de virer les producteur-es au gré de ses humeurs. Certains d'entre eux/elles étaient des voix de cette radio depuis de nombreuses années, familières aux oreilles des auditeur-es.

La direction ne peut s'exonérer du respect des droits des salarié-es et du respect des auditeur-es, attaché-es à leurs émissions.

Le 30 mai 2013